Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
Agriculture and Agri-Food Canada – Agriculture et Agroalimentaire Canada

http://www.archive.org/details/quesavezvousdagr00cana

Agriculture
Canada

Publication 1801/F

Que savez-vous d'Agriculture Canada

L'agriculture est le secteur primaire le plus important du Canada; sans elle, l'alimentation, et par conséquent la survie des Canadiens, serait entièrement dépendante des autres nations. Depuis l'établissement des premiers colons, l'agriculture a toujours joué un rôle vital dans le développement de notre pays.

Agriculture Canada a été créé en vertu d'une loi du Parlement, en 1868, soit un an après la Confédération. À cette époque, la principale préoccupation de l'agriculteur était d'assurer la santé de son bétail. C'est ce qui a donné lieu à la création, en 1869, d'une direction de médecine vétérinaire qui est devenue, par la suite, la Direction de l'hygiène vétérinaire. Elle s'occupe entre autres choses de l'inspection des viandes et de la recherche sur les maladies des animaux.

L'Ouest s'est développé grâce à l'agriculture. Des milliers de colons de l'étranger ont été attirés par ces vastes superficies de terres riches à la fin du XIXe siècle. Leur expérience en agriculture, cependant, ne les avait pas préparés aux conditions nouvelles qui les attendaient : sols particuliers, courtes saisons de culture et climat rigoureux. Pour venir en aide à ces colons et aux agriculteurs du reste du pays, le gouvernement fédéral créait, en 1886, cinq fermes expérimentales et leur confiait la tâche de découvrir les pratiques culturales, les races de bétail et les variétés de plantes convenant le mieux aux différentes régions du Canada. La ferme centrale d'Ottawa desservirait l'Ontario et le Québec. Les autres fermes expérimentales seraient situées à Nappan (Nouvelle-Écosse), Brandon (Manitoba), Agassiz (Colombie-Britannique), et dans la région d'Indian Head, en Saskatchewan. Le Service des fermes expérimentales a mené à la création de la Direction générale de la recherche qui, de nos jours, dirige 53 établissements à travers le pays.

« Pionnière » de l'industrie canadienne, l'agriculture demeure une composante essentielle de notre économie. Les exportations de nos produits agricoles contribuent grandement, en effet, à son essor. En 1984, par exemple, la valeur totale de nos exportations agricoles a été de 10 milliards de dollars. La valeur du blé exporté a été de 4,3 milliards de dollars, celle du lin et du colza (du canola), de 620 millions et de la viande, de 550 millions.

Au fil des années, le Ministère a étendu ses activités et a été réorganisé afin de satisfaire les besoins du secteur agro-alimentaire. C'est ainsi qu'il répond aujourd'hui de 40 lois alors qu'en 1869 il ne répondait que d'une seule.

De nos jours, Agriculture Canada a pour tâche principale de promouvoir le circuit agro-alimentaire et de l'aider, en collaboration avec les administrations provinciales, à satisfaire les besoins des Canadiens, à trouver des débouchés à l'étranger et à respecter les engagements du pays à l'étranger.

En plus du Service canadien des Forêts et des directions générales (Recherche, Inspection et Production des aliments, Commercialisation et Économie, Développement régional, et Communications plusieurs autres organismes relèvent du ministre de l'Agriculture : Office des produits agricoles, Office de stabilisation des prix agricoles, Commission canadienne du lait, Commission canadienne du blé, Commission canadienne des grains, Office des provendes du Canada, Société du crédit agricole et Conseil national de commercialisation des produits agricoles.

Inspection et classement

Les services d'inspection et de classement offerts par le Ministère visent la plupart des produits agricoles vendus au pays.

Ainsi, les fruits et légumes frais et transformés, s'ils sont exportés ou écoulés sur le marché interprovincial, font l'objet d'une inspection pour garantir qu'ils respectent les normes de classement, d'emballage et d'étiquetage. Les produits importés sont également inspectés et assujettis aux mêmes exigences.

Des inspecteurs du Ministère visitent les usines de produits laitiers pour contrôler la qualité de leurs produits. De plus, ils vérifient la composition, le poids et l'étiquetage des produits laitiers chez les grossistes et les transformateurs, de même qu'aux points d'exportation et d'importation. Ils veillent aussi à l'application uniforme des normes de classement établies pour le beurre de fabrique, le fromage Cheddar et le lait écrémé en poudre.

Il appartient au Service d'inspection des viandes de voir à ce que les produits carnés vendus au pays ou exportés soient nourrissants, produits dans des conditions salubres et propres à la consommation humaine. Les lois fédérales soumettent les abattoirs et établissements de transformation, qui font du commerce interprovincial ou international, à l'inspection fédérale. D'autres adhèrent volontairement à ce régime. En 1984, 541 abattoirs, entrepôts de viande et fondoirs étaient enregistrés.

En plus de l'inspection vétérinaire, le Ministère est responsable du respect des normes de qualité (catégorie) et d'étiquetage relatives au boeuf, au porc, au veau, au mouton, aux oeufs en coquille, aux ovoproduits et à la volaille éviscérée.

630.4
C212
P 1801
1985
fr.
OOAg
c.3

Canada

Le Ministère veille également au contrôle de la qualité des semence agricoles quant aux normes de classement, d'étiquetage et d'échantillonnage, à l'analyse et l'enregistrement des engrais, produits antiparasitaires et aliments pour animaux. Pour sa part, la Commission canadienne des grains veille à l'échantillonnage et au classement des céréales expédiées aux silos licenciés ou en provenant.

Protection des végétaux et des animaux

Sans contrôle sévère, les insectes ravageurs et les maladies des végétaux et des animaux réduiraient gravement ou même anéantiraient la production agricole du pays. C'est pourquoi Agriculture Canada impose diverses mesures destinées, non seulement à protéger les agriculteurs contre les pertes, mais aussi à assurer aux clients étrangers des produits végétaux et animaux salubres.

L'importation de bétail et de produits animaux est surveillée de très près afin d'empêcher l'introduction au Canada de maladies « exotiques » (maladies qui n'existent pas au Canada), telle la fièvre aphteuse. Ainsi, on exige : un permis pour l'importation de bétail en provenance de tout pays autre que les États-Unis; la restriction des importations aux pays où les maladies graves du bétail sont adéquatement contrôlées; des certificats sanitaires avant l'expédition des animaux; l'entrée des animaux au pays uniquement aux points où le Ministère dispose d'installations pour l'inspection et la mise en quarantaine des sujets importés. Les programmes de lutte contre les maladies du bétail existant au Canada permettent de confiner en quarantaine, de traiter ou d'abattre les sujets atteints. Les propriétaires sont dédommagés quand les sujets sont abattus pour cause de tuberculose, de brucellose ou d'autres maladies visées par les programmes d'éradication.

Les mêmes outils – émission de permis d'importation, inspections et mise en quarantaine – sont utilisés pour protéger les cultures et les forêts contre les parasites et les maladies. Les produits végétaux importés sont assujettis à un permis d'importation et doivent faire l'objet d'une inspection à leur arrivée. S'ils sont infestés, on les fumigue, les détruit ou les retourne dans leur pays d'origine. Il est interdit d'importer des plantes d'un pays où il existe des parasites inconnus au Canada. En règle générale, il est aussi interdit d'importer de la terre ou des plantes dont les racines transportent de la terre. Le Ministère applique également des mesures de quarantaine à l'intérieur du pays pour empêcher la propagation de parasites et de maladies des plantes d'une région à une autre. Lorsque la chose est possible, des mesures d'éradication sont prises dans les régions infestées.

Stabilisation des prix agricoles

Le gouvernement fédéral soutient le prix des denrées agricoles pour assurer aux agriculteurs une rémunération équitable de leur travail et de leurs investissements. En outre, les programmes de stabilisation des prix permettent aux agriculteurs de demeurer en affaires en période de fléchissement des prix, ce qui assure la disponibilité des produits alimentaires pour les consommateurs tant urbains que ruraux.

Aux termes de la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles*, le soutien des prix est obligatoire pour les bovins, les porcs, les moutons, le lait et la crème utilisés dans la fabrication du beurre et d'autres produits laitiers, le maïs, le soja, ainsi que l'avoine et l'orge cultivées en dehors des provinces des Prairies et de la région de Peace River en Colombie-Britannique, zones relevant de la Commission canadienne du blé pour l'avoine et l'orge. Le prix de soutien fixé pour chacune de ces denrées est d'au moins 90 % du prix du marché au cours des cinq années précédentes, avec indexation en fonction de l'évolution des coûts de production. Le soutien ne se limite pas aux neuf denrées susmentionnées; il peut, et c'est souvent le cas, viser également d'autres produits. Le Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest vise à protéger le revenu net des producteurs de céréales soumis au contrôle de la Commission canadienne du blé. Ce programme touche les producteurs de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de lin, de colza (de canola) et de moutarde.

Les organismes dont les activités ont trait au soutien des prix, sont l'Office de stabilisation des prix agricoles, l'Office des produits agricoles, la Commission canadienne du lait et la Direction générale du service du revenu agricole, d'Agriculture Canada, chargée de l'application du Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest.

Assurance-récolte

Bien que tous les secteurs d'activités ressentent les effets des mauvaises conditions du marché, seule l'agriculture doit affronter chaque année le risque de subir des pertes de récolte dues à la grêle, à la sécheresse, aux insectes, au vent, au gel et aux maladies des végétaux. Les programmes provinciaux d'assurance-récolte, auxquels participe aussi le gouvernement fédéral, permettent aux producteurs, moyennant une prime modique, de se prémunir contre les pertes financières importantes. Au cours de l'exercice financier 1982-1983, la contribution fédérale s'est chiffrée à 142 millions de dollars.

Amélioration du bétail

Agriculture Canada met en oeuvre, à l'intention des producteurs, plusieurs programmes d'amélioration animale. Mentionnons le programme de contrôle d'aptitudes des bovins laitiers et, en collaboration avec les provinces, celui visant les bovins de boucherie, les porcs et les moutons. Ces programmes touchent à la sélection de reproducteurs génétiquement supérieurs. Parmi les autres programmes d'amélioration figurent celui de prêt de géniteurs, dans le cadre duquel des sujets supérieurs à la moyenne sont prêtés à des groupes d'éleveurs pour l'amélioration des bovins de boucherie, des porcs et des moutons, et le programme national d'amélioration génétique de la volaille.

Services de diagnostic de la Direction de l'hygiène vétérinaire

Les services de diagnostic jouent un rôle important dans la lutte contre les maladies des animaux et dans l'identification de ces maladies. Ils sont offerts gratuitement aux vétérinaires et aux éleveur par l'entremise des laboratoires de pathologie vétérinaire du Ministère et s'intéressent aux maladies tant de la faune que des animaux domestiques.

Un service pour déterminer les types sanguins des bovins est également offert, aux frais du client, pour faciliter à ce dernier la vérification des registres généalogiques.

Marchés et techniques marchandes

Bon nombre des activités du Ministère touchent à la commercialisation et à la mise en marché. Il administre notamment des marchés publics de bestiaux et maintient, à la Ferme expérimentale centrale d'Ottawa, un troupeau permanent

d'exposition de bovins laitiers et de boucherie, de porcs et de moutons. Ce troupeau présente aux acheteurs étrangers des spécimens du bétail de qualité que l'on trouve chez les éleveurs canadiens.

Il est important pour les producteurs, les transformateurs et d'autres groupes du secteur agro-alimentaire de disposer de renseignements sur les marchés. Le Ministère met à leur disposition une grande variété de rapports statisques portant sur les marchés de bovins, de fruits, de légumes et de produits laitiers et avicoles.

Les économistes du Ministère jouent un rôle important dans l'élaboration des politiques de commercialisation. Leur travail porte sur tous les aspects de l'économie rurale, notamment la prévision de l'offre, de la demande et des prix des produits, des services et des facteurs de production (engrais, aliments du bétail, etc.), la recherche de marchés intérieurs et étrangers pour les produits agricoles canadiens, de même que l'étude et l'évaluation des politiques commerciales canadiennes et étangères en matière de barrières tarifaires et non tarifaires.

Information des consommateurs

Les spécialistes de l'alimentation et de la nutrition du Ministère offrent aux consommateurs, aux éducateurs et aux personnes du domaine de la restauration, des renseignements sur la valeur nutritive des aliments, la façon de les acheter, de les préparer et de les conserver. Les spécialistes mènent des études visant à améliorer les techniques de cuisson et de conservation, et offrent leurs conseils aux consommateurs en ce qui concerne les normes fédérales de classement et d'inspection.

Information du public

La Direction générale des communications du Ministère informe la population sur les politiques, programmes et activités du Ministère. Les publications, communiqués, reportages de radio et de télévision, expositions, films, visites guidées et colloques sont autant de moyens qui renseignent le public sur le champ d'activité du Ministère. L'information est également transmise de façon plus directe (messages téléphoniques, correspondance ou contacts personnels). La Direction générale distribue annuellement au delà de trois millions d'exemplaires des publications du Ministère.

Identification des insectes et des plantes

L'identification des insectes, des plantes et des champignons figure parmi les services importants dispensés par les chercheurs du Ministère. En 1983, ceux-ci ont identifié plus de 85 000 espèces d'animaux, de plantes et de champignons à la demande de chercheurs agricoles, d'organismes d'État et du grand public. Une part importante de leur travail consiste à identifier les champignons vénéneux qui ont causé des empoisonnements.

Surveillance des hippodromes

Agriculture Canada est aussi responsable de la surveillance des hippodromes et des paris mutuels. C'est lui qui fixe la date des courses du pari mutuel, approuve, surveille et contrôle les paris. Il offre des services d'analyse antidoping, de contrôle des courses et de photographie d'arrivée. Le coût de ces services est assumé par un prélèvement sur les paris.

Aide financière

Par l'entremise d'Agriculture Canada, le gouvernement fédéral soutient financièrement diverses activités reliées à l'agriculture. Cette aide vise notamment les expositions et les foires agricoles (au titre des coûts de fonctionnement ou d'amélioration), les universités, les organismes provinciaux et les groupes de producteurs (pour l'implantation de nouvelles cultures et variétés) et les cercles 4-H pour les efforts qu'ils déploient pour inculquer aux jeunes, en particulier ceux des régions rurales, le sens du leadership. De plus, le gouvernement fédéral éponge une partie des coûts du transport des céréales fourragères des Prairies, à la Colombie-Britannique et à certaines régions de l'Est. Il finance des mesures incitatives à l'agrandissement des entrepôts de céréales fourragères et à l'augmentation de la production d'aliments du bétail en Ontario et au Québec.

Prêts

La Société du crédit agricole offre aux agriculteurs des prêts hypothécaires à long terme pour leur permettre de rentabiliser leurs exploitations. Les prêts consentis sous le régime de la *Loi sur le crédit agricole* peuvent être utilisés à diverses fins, mais ils servent surtout à l'achat d'une ferme ou à l'agrandissement de l'exploitation existante. La Société veille également à l'application de la *Loi sur le crédit aux syndicats agricoles* qui permet à des groupes (syndicats) formés de trois agriculteurs ou plus de contracter un emprunt pour l'achat de machines, de bâtiments et de matériel qu'ils utiliseront en commun.

Recherche

L'agriculture a largement contribué au développement du Canada et, dans une très grande mesure, c'est la recherche qui en est responsable.

On reconnaît depuis longtemps l'importance de la recherche; en effet, dès 1886 le Service des fermes expérimentales était créé et les résultats ne se sont pas fait attendre longtemps. Une des premières contributions vraiment remarquables de la recherche menée par le Ministère a été la création de la variété de blé Marquis qui, grâce à sa précocité, a permis d'étendre grandement les superficies pouvant être emblavées, c'est-à-dire ensemencées en blé. Issu d'un croisement effectué en 1896, le blé Marquis a été introduit peu après le début du siècle et, en 1917, il représentait 490 % des emblavures du Canada.

Les scientifiques de la Direction générale de la recherche n'ont cessé de mettre au point des variétés nouvelles ou améliorées de blé, d'avoine et d'autres céréales, chacune offrant un intérêt particulier, qu'il s'agisse d'une précocité permettant de les cultiver plus au nord, de meilleurs rendements ou encore d'une meilleure résistance à la sécheresse, aux insectes ou aux maladies des plantes.

Le canola est un autre excellent exemple de l'importance de la recherche. La culture du colza a été lancée au Canada au cours de la Deuxième Guerre mondiale pour la production d'huile de lubrification; par la suite, sa production a été limitée. Au cours des années soixante, les scientifiques du Ministère ont entrepris un important programme de recherche sur le colza et, en 1973, leurs efforts ont été couronnés de succès avec l'introduction de Midas, variété produisant une huile végétale de haute qualité pour la consommation humaine. (Le nom de Canola a été donné aux variétés modernes

de colza qui ont une faible teneur en acide érucique et en glucosinolates ce qui les rend propres à la consommation humaine.) De nos jours, les variétés de canola sont mises au point pour donner un meilleur rendement, une huile végétale et un tourteau (pour l'alimentation du bétail) de meilleure qualité. Grâce à ces recherches, les récoltes d'oléagineux demeurent compétitives sur les marchés d'exportation canadiens. Souvent qualifiée de culture « miracle », la production du canola est aujourd'hui la troisième en valeur au Canada, après celles du blé et de l'orge, au chapitre des exportations. Elle représente 50 % des huiles végétales consommées au Canada.

La recherche menée sur le bétail a pour sa part contribué à l'amélioration des races et des méthodes d'alimentation et d'élevage. La recherche horticole a débouché sur la création de beaucoup de variétés nouvelles de fruits et de légumes particulièrement bien adaptées à des régions données ou affichant de meilleurs rendements. On peut citer à cet égard la pomme Spartan, variété mise au point à Summerland (Colombie-Britannique) et dont la production s'est généralisée dans cette province et ailleurs, et la fraise Redcoat, mise au point à Ottawa et qui est aujourd'hui la principale variété produite dans l'Est du Canada.

Les travaux de la Direction générale de la recherche touchent à tous les aspects de la production agricole, y compris la fertilité des sols, les techniques d'irrigation, la malherbologie, la lutte contre les insectes et les maladies et les techniques de transformation et de conservation des aliments.

La Direction générale dispose de 53 établissements de recherche disséminés un peu partout au pays, de Terre-Neuve à l'île de Vancouver. La région d'Ottawa compte pour sa part plusieurs instituts dont le travail a des retombées à l'échelle nationale; il s'agit du Centre de recherches zootechniques, de l'Institut de recherches biosystématiques, de l'Institut de recherches chimiques et biologiques, de l'Institut de recherches techniques et statistiques, de l'Institut de recherches sur les aliments, de l'Institut de recherches sur les terres et de la Station de recherches d'Ottawa. À l'instar d'autres établissements du genre au pays, cette dernière effectue des recherches qui touchent principalement les problèmes des agriculteurs de la région immédiate, même si dans bon nombre de cas les découvertes ont des applications pratiques beaucoup plus étendues. Les scientifiques au service de la Direction générale de la recherche proviennent de toutes les sphères, qu'il s'agisse de la biologie, de la chimie ou de l'agriculture, ou encore de la physique, des mathématiques et du génie.

La recherche sur les maladies animales a commencé en 1902, époque où fut créé un laboratoire biologique à Ottawa relevant de la Direction de l'hygiène vétérinaire. Cette Direction possède aujourd'hui neuf laboratoires, un peu partout au pays, se consacrant aux maladies causant d'importantes pertes en bétail et à celles susceptibles de se transmettre aux humains, comme la tuberculose, la brucellose et la rage. Les laboratoires se penchent également sur les organismes pathogènes et sur leur transmission, sur l'élaboration et l'amélioration des techniques de dépistage des maladies, et sur la production de réactifs permettant l'établissement de diagnostics, utilisés dans les programmes de lutte contre les maladies.

PUBLICATION 1801/F, on peut obtenir des exemplaires à la Direction générale des communications, Agriculture Canada, Ottawa K1A 0C7

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985
N° de cat. A15-1801/1985F ISBN: 0-662-93466-0
Impression 1985 1M-10:85

Also available in English under the title
What you should know about Agriculture Canada.

LIBRARY / BIBLIOTHEQUE
AGRICULTURE CANADA OTTAWA K1A 0C5
3 9073 00038076 8